



Packington
de nature généreuse

MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON
112, rue des Érables Local 101
PACKINGTON (QUÉBEC)
G0L 1Z0

Extrait du livre des résolutions de la séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington tenue le 2 mai 2016 à 19h30 et à laquelle étaient présents son honneur.

Monsieur Émilien Beaulieu, maire,

Et ses échevins :

Yvan Côté
Anne Pelletier
Samuel Moreau

Alain Thériault
Patrick Michaud

Tout formant quorum

RS-76-16

Adoption du règlement 280-2016

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 280-2016 modifiant le règlement numéro 2014-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et dont copie est décrit ci-dessous :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Règlement no 280-2016

Règlement no 280-16 modifiant le règlement no 241-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Le conseil décrète ce qui suit

1. L'article 3 du règlement no 241-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ;

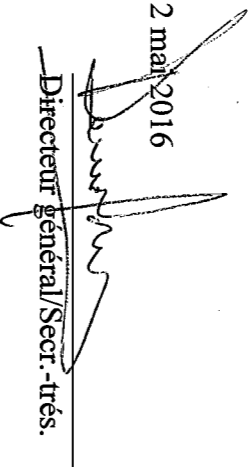
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec;

Adopté à la séance régulière du 2 mai 2016

Maire



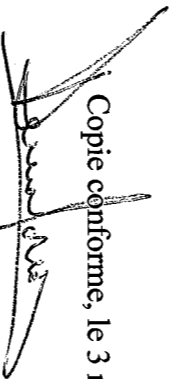
Directeur général/Secr.-trés.



Adoptée à l'unanimité

(SIGNÉ) Émilien Beaulieu, maire
(SIGNÉ) Denis Moreau, sec.-trés./dir. général

Copie conforme, le 3 mai 2016



Denis Morneau, sec.-trés./dir. général